Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060
Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Identification du produit	Nom chimique / Nom commercial / Synonymes	
Solution révélateur leucocrystal violet	**Leucocrystal violet solution**	
Numéro MAT	**Formule chimique**	**Masse molaire**
LS-0999; LS-9292	S/O	S/O

Utilisation du produit			
Usage en laboratoire			
Nom du fournisseur			
Laboratoire MAT			
Addresse-Rue			
610, rue Adanac			
Ville		Province	
Québec		Québec	
Code Postal	**Internet**	**Numéro de téléphone**	
G1C 7B7	www.labmat.com	418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS Preparée	**FDS Preparée par**	**Courriel**	
2017-07-20	Laboratoire MAT	labmat@labmat.com	

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 1)
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)

Mention d'avertissement:	Danger

Mention de danger:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
	H318 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence:	P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.
	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P321 Traitement spécifique (Réf. Section 4).
	P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales /nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.

PICTOGRAMMES	

Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4= Extrême)

Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0
Spécial	-

SECTION 3 — INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	%
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	3%
Acide 5-sulfosalicylique	5965-83-3	2%
Acétate de sodium (anhydre)	127-09-3	0,9%
Leucocrystal violet	603-48-5	0,2%
Eau	7732-18-5	94%

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, faire la respiration artificielle.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Otenir une aide médicale immédiate. NE PAS faire vomir

Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. Section 11

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible
Agent d'extinction appropriés	Eau en grande quantité
Agent d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser d'agents chimiques secs, ils peuvent accélérer le processus de décomposition du peroxyde.
Émanations dangereuses - combustion	Oxygène, Oxydes de soufre, Monoxyde et dioxyde de carbone

Dangers spéciaux de feu et d'explosion	**Pour le peroxyde d'hydrogène:** Ce produit peut enflammer des matières organiques. Sa décomposition libère de l'oxygène et agmente les taux d'inflammabilité et de combustion des vapeurs inflammables. Les vapeurs concentrées à plus de 40% peuvent se décomposer explosivement. Des réactions violentes et explosives peuvent se produire au contact seul ou en combinaison avec les produits suivants: les alcools, les acides carboxyliques, les bases azotées, les cétones, les hydrocarbures, les sels de métaux lourds, les oxydes de métaux, les sulfures de métaux, l'acide acétique, l'acide chlorhydrique, l'acide chlorosulfonique, l'acide formique, l'acide phosphorique, l'acide sulfurique, l'acide tartrique, l'acide trifluoroacétique, l'acétaldéhyde, l'acétate de vinyle, l'acétone, l'anhydride acétique, l'ammoniaque, l'aniline, le trisulfure d'antimoine, le 2-butanone, le 2- propanol, le 3-pentanone, le chlorure d'étain, la cellulose, le charbon de bois, le cyclohexanone, le cyclopentanone, le bioxyde de manganèse, le monoxyde et bioxyde de plomb, l'éthanol, l'éther, l'acétate d'éthyle, le sulfate ferreux, la formaldéhyde, la glycérine, l'hydrazine, l'hydrogène, le lithium, le méthanol, le palladium, le phosphore et ses composés, le potassium, le permanganate de potassium, le sodium, l'hydroxyde de sodium et le toluène.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin.

SECTION 7 — MANUTENTION ET STOKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de la lumière, des matériaux organiques et des produits incompatibles. Ne pas utiliser de pression pour vider le contenant. Protéger des rayons du soleil.
Méthode et équipement de manutention	Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition (Québec)

Ingredient	No CAS	VECD (TLV-STEL)	VEMP (TLV-TWA)	Agence/ origine des des données
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	ND	1 ppm / 1,4 mg/m3	CNESST
Acide 5-sulfosalicylique	5965-83-3	ND	ND	ND
Acétate de sodium (anhydre)	127-09-3	ND	ND	ND
Leucocrystal violet	603-48-5	ND	ND	ND

Légende	CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail NIH: National institute of health ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA : American Industrial Hygiene Association VECD: Valeur d'exposition courte durée VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration TLV : Threshold limit value TWA: Time-Weighted-Average STEL: Short Term Exposure Limit CEIL: Ceiling

Mesure de protection individuelle

Ventilation	Hotte
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants de protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau

Contrôle d'ingénierie

Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique et apparence	Liquide translucide incolore à bleu pâle
Odeur	Odeur âcre
Seuil olfactif	Donnée non-disponible
pH	2 à 3
Point de fusion / congélation	Donnée non-disponible
Point initial d'ébullition / plage d'ébullition	Donnée non-disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Donnée non-disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Donnée non-disponible
Limitest inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité (LEL %)	Donnée non-disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité (UEL %)	Donnée non-disponible
Tension de vapeur	Donnée non-disponible
Densité de vapeur	Donnée non-disponible
Densité	1,016 à 21°C
Solubilité	Donnée non-disponible
Coefficient H_2O / n-octanol	Donnée non-disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Donnée non-disponible
Viscosité	Donnée non-disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable sous conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	à notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	La chaleur excessive, la lumière et les contaminations de toutes natures.

Substances incompatibles	Les agents réducteurs (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les substances organiques et/ou combustibles, les alcools, l'acétone, le bois, les tissus, les hydrocarbures, les oxydes et sulfures de métaux, les poudres métalliques, le cuivre, le zinc, le nickel, le plomb, les fines poudres de métaux, le fer et ses composés. Oxydants forts, Des bases fortes, fer et sels ferreux.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Oxygène, Oxydes de soufre, Monoxyde et dioxyde de carbone Autres produits de décomposition - Donnée non disponible.

SECTION 11 —INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Premières voies d'absorbtion	Ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalation.
Effets de l'exposition aigue:	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué

Ingrédient	**No CAS**	**DL50 Oral (spécifier l'espèce)**	**DL50 Cutané (spécifier l'espèce)**	**CL50 - inhalation (spécifier l'espèce et voie d'entrée)**
Peroxyde d'hydrogène	**7722-84-1**	**Rat 693mg/kg**	**Rat (90%): 4060mg/Kg**	**Rat (90%): >200 ppm/4hres**

Voie d'exposition	**Effets sur la santé:**
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Cutané	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Oculaire	Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une irritation des yeux
Symptômes:	Effets aigus Inhalation L'inhalation de vapeurs ou brouillards, peut provoquer des vertiges, des maux de tête, des nausées et des vomissements, de la diarrhée, de l'irritabilité ainsi que des symptômes d'empoisonnement systémique tels que des tremblements, un engourdissement des extrémités, des convulsions et de l'inconscience. Peau L'application cutanée d'une solution aqueuse 3 % provoque un blanchiment temporaire de la peau. Ingestion Une étude rapporte une intoxication chez 5 personnes ayant ingéré accidentellement de 25 à 100 ml d'une solution de peroxyde d'hydrogène à 30 %. Les symptômes éprouvés étaient de la douleur à la poitrine et à l'estomac, la présence de mousse autour de la bouche, des vomissements, une perte de conscience, des désordres sensoriels et moteurs, de la fièvre, des microhémorragies de la peau, une conjonctivite. Une d'entre elles a eu des problèmes de vision (cécité temporaire) et des symptômes neurologiques. L'ingestion de fortes concentrations (>35 %) peut causer des embolies dues à la libération rapide d'oxygène, ce qui peut provoquer une distension de l'oesophage ou de l'estomac causant des hémorragies internes, de la cyanose, de l'ischémie (diminution de l'apport sanguin), des dérangements gastro-intestinaux, des vomissements et des ballonnements. L'ingestion de plus faibles concentrations peut causer des nausées, des vomissements, une décoloration de la bouche, des ulcères à l'estomac et au duodénum accompagnés de vomissements de sang. Effets chroniques Aucun effet systémique chronique n' a été décrit chez l'humain. Inhalation Deux chiens ont été exposés (exposition de tout le corps) à des vapeurs à une concentration de 7 ppm, 6 heures par jour, 5 jours par semaine pendant 6 mois. Ils ont eu des éternuements, des larmoiements, un blanchiment des poils et un épaississement de la peau. Des lapins ont été également exposés (exposition de tout le corps) à des vapeurs à une concentration de 22 ppm, 6 heures par jour, 5 jours par semaine pendant 3 mois. Ils ont eu un blanchiment des poils.

Ingrédient	**No CAS**	**DL50 Oral (spécifier l'espèce)**	**DL50 Cutané (spécifier l'espèce)**	**CL50 - inhalation (spécifier l'espèce et voie d'entrée)**
Acide 5-sulfosalicylique dihydrate	**5965-83-3**	**Rat : 2450mk/kg**	**Donnée non-disponible**	**Donnée non-disponible**

Voie d'exposition	**Effets sur la santé:**
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Provoque une irritation du système respiratoire.
Cutané	Nocif en cas d'absorption par la peau. Provoque une irritation de la peau.

Oculaire	Provoque une irritation des yeux
Symptômes:	À notre connaissance, ce produit n'a pas été complètemenent évalué

Ingrédient	**No CAS**	**DL50 Oral (spécifier l'espèce)**	**DL50 Cutané (spécifier l'espèce)**	**CL50 - inhalation (spécifier l'espèce et voie d'entrée)**
Acétate de sodium anhydre	**127-09-3**	**LD50 Rat oral 3500 mg/kg**	**Donnée non-disponible**	**Rat - 1 h - > 30,000 mg/m3**
Voie d'exposition	**Effets sur la santé:**			
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion .			
Inhalation	Peut être nocif par inhalation.			
Cutané	Provoque une légère irritation cutanée.			
Oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.			
Symptômes:	Aucune donnée autre que l'irritation n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.			

Ingrédient	**No CAS**	**DL50 Oral (spécifier l'espèce)**	**DL50 Cutané (spécifier l'espèce)**	**CL50 - inhalation (spécifier l'espèce et voie d'entrée)**
Leucocrystal violet	**603-48-5**	**Donnée non-disponible**	**Donnée non-disponible**	**Donnée non-disponible**
Voie d'exposition	**Effets sur la santé:**			
Ingestion	Peut être nocif par ingestion.			
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.			
Cutané	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.			
Oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.			
Symptômes:	Donnée non-disponible			

ETA (Estimation de la toxicité aigüe) (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50-oral- rat: >10 000mg/Kg

SECTION 12 —INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Donnée non-évaluée
Persistance et dégradation	Donnée non-évaluée
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-évaluée
Mobilité dans le sol	Donnée non-évaluée
Autres effets nocifs	Donnée non-évaluée

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Pour chaque volume de solution à détruire, ajouter graduellement et en brassant 1.5 volume d'une solution aqueuse de bisulfite de sodium à 10%. Ajuster à pH neutre. Une réaction de neutralisation se caractérise par une élévation de température dans le mélange. Transférer et filtrer dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Disposer de la solution dans l'évier en faisant couler l'eau courante. Ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.

.

SECTION 14 — INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Numéro UN	**Non-règlementé**
Appellation réglementaire	**NA**
Classification du TMD	**NA**
Groupe d'emballage	**NA**
Indice de quantité limitée	**NA**
Indice PIU	**NA**
Dispositions particulières	**NA**

SECTION 15 —INFORMATION SUR LA RÈGLEMENTATION

SIMDUT 1988 CANADA: D2B

SECTION 16 — AUTRE INFORMATION

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour:	2018-05-16